

**Conférence de presse SEPA –
23 janvier 2008**

Discours de M. Bruneel
Directeur général des opérations
Banque de France

Mesdames et Messieurs,

Le 28 janvier prochain, la plupart des banques proposeront, en France et dans toute l'Europe, un nouveau service de virement commun à l'ensemble des pays européens. Avec le lancement de ce virement SEPA, le projet de création de l'Espace unique de paiement en euros (Single Euro Payments Area – SEPA) entre dans une nouvelle phase : celle des migrations nationales.

Au nom du Comité national SEPA, que je co-préside avec Philippe Citerne, je voudrais souligner auprès de vous l'importance de cet événement. Je rappellerai tout d'abord combien le projet SEPA est structurant pour l'avenir des paiements en Europe. Je vous présenterai ensuite les caractéristiques et les avantages du nouveau virement SEPA. Je soulignerai enfin l'enjeu que représente désormais la mobilisation de tous les utilisateurs pour la réussite de la migration.

SEPA est un projet européen d'importance majeure

Le projet SEPA constitue un pas décisif pour l'intégration financière européenne dans le domaine des paiements de détail.

Le projet SEPA vise à constituer une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays européens. Cette gamme se compose du virement, de la carte et du prélèvement, instruments qui représentent aujourd'hui près de 90% des paiements scripturaux de l'Union européenne. L'ambition est de substituer ces nouveaux instruments SEPA aux instruments utilisés actuellement dans chaque pays. Tous les utilisateurs en Europe pourront ainsi réaliser toutes leurs opérations en euros dans les mêmes conditions de simplicité et d'efficacité que les paiements nationaux. Des études

européennes indiquent que cette harmonisation permettra de dégager des économies substantielles pour les acteurs économiques européens.

Les autorités européennes et les banques centrales ont manifesté leur fort intérêt pour le projet, dès son lancement en 2002 par les banques européennes, car il permet de prolonger les effets de l'introduction des billets et pièces en euros.

L'événement qui se prépare est ainsi l'occasion pour moi de saluer le travail considérable réalisé depuis 2002 par la communauté bancaire pour la conception de nouveaux instruments de paiement communs à l'ensemble de l'Europe.

Les avantages du nouveau virement européen

La première réalisation concrète du projet SEPA est donc un nouveau service de virement. Quelles sont les caractéristiques de ce virement et les avantages qu'il présente pour les utilisateurs ?

Les utilisateurs vont bénéficier avec le virement SEPA d'un service plus clair et plus sûr, leur permettant d'effectuer des virements dans tous les pays européens dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Pour les particuliers, il sera ainsi, par exemple, plus facile d'envoyer un virement à des proches à l'étranger ou de régler une location pour des vacances.

- Cela est rendu possible par la fixation d'un délai maximum garanti, qui est pour l'instant de trois jours ouvrés et qui sera réduit à un jour en 2012. Bien entendu, lorsque les conditions le permettent, comme c'est le cas pour les virements entre comptes français, les virements seront exécutés plus rapidement.
- De même, l'utilisation d'identifiants communs, le BIC et l'IBAN, permet un traitement automatique, facilitant le bon acheminement des opérations dans tout l'espace européen. Ces codes internationaux, que les banques ont depuis plusieurs années pris l'habitude d'indiquer sur les relevés d'identité bancaire, remplacent le RIB comme identifiants de compte.

Les entreprises et les administrations bénéficieront aussi de ces avantages, ce qui leur permettra de simplifier et d'automatiser leurs traitements et facilitera ainsi le développement de leur activité internationale.

- Les formats informatiques retenus reposent sur des standards internationaux, ce qui permet de traiter le paiement de façon automatisée, à la fois chez le donneur d'ordre, le bénéficiaire et leurs banques.

- Le virement SEPA comporte également un libellé de 140 caractères (contre seulement 31 caractères aujourd'hui), transmis sans altération jusqu'au bénéficiaire, ce qui permettra par exemple aux entreprises de réconcilier plus facilement leurs factures et leurs paiements.
- Grâce à cette harmonisation des conditions de traitement dans tous les pays européens, les entreprises ne seront plus obligées de disposer de comptes dans chaque pays où elles sont actives et pourront, si elles le souhaitent, centraliser auprès d'un seul prestataire la gestion de leurs paiements européens.

Mobiliser les entreprises et les administrations pour réussir la migration

Je voudrais maintenant souligner ce qui me semble être le principal enseignement des travaux menés depuis deux ans par le Comité national SEPA.

Les banques ont évidemment mené des travaux très importants pour être prêtes à offrir ce nouveau service. Mais la réussite du projet SEPA dépendra surtout de l'adoption rapide des nouveaux instruments par les utilisateurs.

Les entreprises et les administrations doivent mettre en œuvre des évolutions importantes de leurs procédures et systèmes d'information, pour s'adapter aux nouveaux formats de remises d'ordres informatiques et aux nouvelles données. Elles devront notamment mettre à jour leurs bases de données pour y intégrer les nouvelles coordonnées bancaires au format IBAN et BIC. La période de migration est destinée à leur permettre d'effectuer ces travaux à leur rythme, afin d'optimiser les investissements nécessaires.

Je voudrais néanmoins insister sur l'importance pour les entreprises et administrations de mesurer au plus vite les impacts du projet SEPA et de déterminer les travaux qu'elles ont à mener. Je sais que l'Etat a déjà engagé des études internes, et que des organisations comme le MEDEF, l'AFTE ou la CGPME conduisent également des réflexions.

Cette implication des utilisateurs constituera, à mon sens, le principal facteur de succès du projet SEPA.

Je vais maintenant laisser la parole à M. Citerne, qui va vous apporter plus de précisions sur le dispositif de migration aux nouveaux instruments SEPA.